



Contact

Agence de développement de Saint-Malo Dinan

Site de Tinténiac : 7 rue Ernest Renan - 35190 Tinténiac

T 02 99 68 15 50

geb.transport@ac-rennes.fr

Francine BIHAN, coordinatrice

Nadine KERDELHUÉ, conseillère en formation continue

NOS FORMATIONS CERTIFIANTES ET/OU QUALIFIANTES

- Conducteur du transport routier de marchandises
- Agent logisticien (niveaux 5 et 4)
- BTS Transport et prestations logistiques
- CACES (R389) - 1, 3 et 5
- Formations modulaires sur-mesure



Le réseau des

GRETA

pour une réponse
de proximité



FIMO-FCO

[formation initiale et continue]

des conducteurs routiers de marchandises

DÉCRET DU 11-09-2007

PLATEFORME
TECHNIQUE DE
TINTÉNIAC
[35]



calendrier

des formations 2020 - 2021



Le calendrier 2020

des Formations Continues Obligatoires

La FCO permet aux conducteurs :

- de se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité
- d'**actualiser** ses connaissances en matière de réglementation du transport, de sécurité routière, de sécurité environnementale, de service et logistique
- d'**améliorer** ses pratiques dans ces domaines.

Rappel des obligations légales

La FCO est obligatoire pour tous les conducteurs de véhicules de plus de 3,5 T ou d'un véhicule de plus de 8 personnes (non compris le conducteur). Valable 5 ans, la FCO peut être renouvelée avant sa date d'expiration (- 6 mois). Le Décret du 11 septembre 2007 oblige les titulaires d'une FIMO datant de 5 ans à faire un stage de formation continue obligatoire par les formateurs agréés.

Durée : 35 heures

Contenu

- Accueil : **30mn**
- Bilan des connaissances : **3h30**
- Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité : **11h**
- Application des réglementations (actualisation des connaissances) : **6h**
- Santé, sécurité routière et sécurité environnementale (actualisation des connaissances) : **7h**
- Service, logistique (actualisation des connaissances) : **4h**
- Évaluation des acquis et synthèse du stage : **3h**



Prix

- 580 euros
- Des financements sont possibles auprès des OPCA*

*Organisme paritaire collecteur agréé de votre branche professionnelle

Dates ▶ Tinténiac

SEPTEMBRE 2020

semaine 37 : du 07/09 au 11/09
semaine 39 : du 21/09 au 25/09

OCTOBRE 2020

semaine 42 : du 12/10 au 16/10

NOVEMBRE 2020

semaine 45 : du 02/11 au 06/11
semaine 47 : du 16/11 au 20/11

DECEMBRE 2020

semaine 49 : du 30/11 au 04/12
semaine 51 : du 14/12 au 18/12

JANVIER 2021

semaine 01 : du 04/01 au 08/01
semaine 03 : du 18/01 au 22/01

FEVRIER 2021

semaine 05 : du 01/02 au 05/02
semaine 07 : du 15/02 au 19/02

MARS 2021

semaine 10 : du 08/03 au 12/03
semaine 12 : du 22/03 au 26/03

AVRIL 2021

semaine 15 : du 12/04 au 16/04

MAI 2021

semaine 20 : du 17/05 au 21/05

JUIN 2021

semaine 23 : du 07/06 au 11/06
semaine 25 : du 21/06 au 25/06



A noter :
formation possible en groupe
entreprise en intra